

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU MARDI 27 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 20 juillet 2021

Date d'affichage : 20 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian -

**Étaient représentés :** RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

**Étaient absents :** CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck

**Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-07-091

**Objet : Illuminations de Noël programme 2021-2024 - Marché de conception, location et fourniture de motifs lumineux – Attribution et autorisation de signature de marché**

Rapporteur : Corine Falcoz, Adjointe au Maire.

La consultation pour le marché des illuminations pour les années 2021 à 2024 a fait l'objet d'une publication sur le site [marchepublics.info](http://marchepublics.info) le 10 juin 2021 avec un couplage sur le JAL La Vie Nouvelle ; la date limite de remise des offres était fixée au 6 juillet 2021 à 12 heures. La commission d'appel d'offres d'attribution s'est tenue le 13 juillet 2021.

Ce marché formalisé est décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Illuminations des rues et des sites particuliers - Conception et location de matériels (prix unitaires)
- Lot 2 : Fourniture de guirlandes lumineuses à alimentation sur secteur et sur batteries (prix unitaires)

Les critères de classement des offres sont énoncés dans le règlement de la consultation avec leur pondération respective : d'une part le prix des prestations (60%) et d'autre part, la valeur technique (20%) et la valeur esthétique (20%).



Sur la totalité des lots en présence, 2 offres ont été remises et en application de l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, les offres régulières, acceptables et appropriées ont été classées par ordre décroissant par les services municipaux en appliquant les critères d'attribution, ainsi qu'il suit :

Lot 1 - Location		SONEPAR	LEBLANC BASE	LEBLANC V1	LEBLANC V2
	Montant annuel HT	18 647,72 €	26 544,48 €	26 512,33 €	23 254,77 €
Valeur prix	Note/10	10	7,02	7,03	8,02
	Pondération	60%			
	Note pondérée	6	4,212	4,218	4,812
	Classement	1	4	3	2
Valeur esthétique	Note/10	6,5	8,5	9,5	8
	Pondération	20%			
	Note pondérée	1,3	1,7	1,9	1,6
Valeur technique	Note/10	9	9	9,5	9,5
	Pondération	20%			
	Note pondérée	1,8	1,8	1,9	1,9
	Classement	3,25	4,25	4,75	4
<b>Note finale</b>		<b>9,1</b>	<b>7,712</b>	<b>8,018</b>	<b>8,312</b>
<i>Classement</i>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

lot 2 - Fournitures		SONEPAR	LEBLANC
	Montant HT	9 561,80 €	11 250,60 €
Valeur prix	Note/10	10,00	8,50
	Pondération	60%	
	Note pondérée	6,00	5,10
	Classement	1	2
Valeur esthétique	Note/10	9,00	8,00
	Pondération	20%	
Valeur technique	Note pondérée	1,80	1,60
	Note/10	9,00	8,00
	Pondération	20%	
	Note pondérée	1,80	1,60
<b>Note finale</b>		<b>9,60</b>	<b>8,30</b>
<i>Classement</i>		<b>1</b>	<b>2</b>

Je propose sur la base de ce classement, d'attribuer les différents lots composant le marché des illuminations de Noël aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse de la façon suivante :

- Lot 1 : entreprise SONEPAR pour la somme de 18 647.22 € HT
- Lot 2 : Entreprise SONEPAR pour la somme de 9 561.80 € HT

La commission d'appel d'offres d'attribution s'est tenue le 13 juillet 2021 a émis un avis favorable sur ce dossier.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 juillet 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le 30/07/2021

ID : 073-217303064-20210727-21\_07\_091-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de Madame Falcoz,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribution du 13 juillet 2021,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 juillet 2021,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'attribuer le marché formalisé des illuminations de Noël programme 2021-2024 ainsi qu'il suit :
- Lot 1 pour la somme de 18 647.22 € HT à l'entreprise SONEPAR CONNECT ZA du Pré de la Garde, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- Lot 2 pour la somme de 9 561.80 € HT à l'entreprise SONEPAR CONNECT ZA du Pré de la Garde, 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés publics de service.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/07/2021

Affichage : 30/07/2021

Valloire, le 30/07/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.